



7 Novembre 2016

THEMES DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA STRATÉGIE NICKEL ADOPTÉS PAR LE COMITE DES SIGNATAIRES DU 7 NOVEMBRE 2016

I - GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES MINIERES

A) Connaissance du marché mondial

Comment :

- 1) Optimiser l'accès des institutions et des opérateurs calédoniens aux informations concernant le marché mondial du nickel et les projets en cours dans les pays producteurs et en organiser le partage des informations collectées ; création d'une « OPEN de la connaissance » ?
- 2) Renforcer les moyens locaux actuels (DIMENC, CNRT, etc...) ?

B) Gouvernance

- 1) Après définition des principes qui gouvernent l'accès à la ressource, faut-il envisager d'associer l'avis motivé d'une autorité administrative indépendante à la procédure actuelle de délivrance des titres miniers
- 2) Pour répondre à la complexité et à la diversité des structures d'instruction de la mine et de la métallurgie, une procédure de « guichet unique » au profit des entreprises du secteur du nickel pourrait-elle être envisagée ?

C) Nouvelle unité

- 1) Le sujet de l'implantation d'une usine métallurgique supplémentaire sur le territoire a fait l'objet d'interrogations récurrentes. Faut-il, dans le contexte actuel, explorer dès aujourd'hui cette option ou la repousser à plus tard ?
- 2) Le cas échéant, comme envisagé par le SMVRM, une petite unité ou installation technique (côte Est ?) est-elle envisageable ?
- 3) Dans tous les cas, un partenariat doit-il être proposé aux opérateurs existants ?

D) Gestion des titres miniers

- 1) Permis de recherche : Faut-il tenir compte de la connaissance des gisements et de leur valeur réelle pour l'attribution des titres miniers ?
- 2) Comment, pour la délivrance des futurs titres miniers, renforcer la mise en concurrence en prenant en compte des critères élargis, y compris en matière sociale et environnementale ?
- 3) Faut-il réexaminer les modalités actuelles de transformation des permis de recherche en concessions et les conditions d'échanges et cession de titres et/ou des minerais entre opérateurs ?

E) Teneur

- 1) Faut-il encourager les efforts de stockage des minerais à très faible teneur mais utilisables dans l'avenir compte tenu des progrès techniques ?
- 2) Comment prendre en compte ces minerais à faible teneur dans la politique d'approvisionnement des usines calédoniennes et dans la gestion des exportations ?

II - POLITIQUE D'EXPORTATION DU MINERAI BRUT

Le 14^{ème} comité des signataires, le 6 février 2016, a acté le principe d'un programme d'urgence des exportations, dans le but de conforter l'ensemble des opérateurs miniers du territoire. Au-delà de la reconduction de ces autorisations au titre du programme d'urgence compte tenu de la persistance de la crise, un approfondissement des travaux est-il envisageable sur les points suivants :

- 1) Définition des lignes directrices de la politique d'exportation, s'agissant notamment des quantités exportées, des types de minerais (valorisables ou non par les Usines de Nouvelle-Calédonie), des teneurs et des clients.
- 2) Comment prendre en compte la particularité des exportations vers les usines détenues majoritairement par des intérêts calédoniens ?
- 3) Peut-on mieux caractériser la complémentarité entre la production de minerai destiné aux usines calédoniennes et la production de minerai destiné à être exporté en tenant compte de la concurrence potentielle entre le nickel produit localement et celui produit par les usines extérieures ?

4) Afin de donner aux entreprises la visibilité nécessaire pour investir, peut-on envisager une hiérarchisation des critères d'autorisations d'exportations (type de minerai, teneur, part de valeur ajoutée rétrocédée, fidélisation de clients, diversifications des acheteurs, etc...) ? Le cas échéant, faut-il réviser le code minier concernant les critères d'octroi des autorisations et/ou les informations communiquées à l'appui des demandes d'exportation ?

5) Faut-il envisager qu'une Autorité Indépendante exprimant un avis motivé, en liaison avec la DIMENC, puisse vérifier les dossiers et éclairer le Gouvernement dans ses décisions, sur la base de critères définis préalablement dans une stratégie publique d'exportations ?

III - STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DES SOCIÉTÉS MÉTALLURGIQUES

a) Mode de contrôle

Par définition, les collectivités calédoniennes assurent un contrôle sur les usines au capital desquelles elles détiennent une majorité. Pour les autres, faut-il afin d'éviter les débats et contraintes sur le soutien des actionnaires aux entreprises métallurgiques en période de crise, étudier un système alternatif reposant sur le dispositif de « golden share » et de « commissaire du Gouvernement » ?

b) Gouvernance

1) Une refonte du système des participations pour le faire évoluer d'un système provincial vers un système territorial est-il envisageable ?

2) A court terme, une meilleure coordination de la gouvernance actuelle doit-elle être recherchée, soit par la mise en commun des informations sur les marchés et les pratiques métallurgiques ou même par la création d'un organe commun au sein duquel les collectivités pourraient échanger et coordonner leurs politiques ?

IV - CONTRIBUTION DU NICKEL A LA RICHESSE FUTURE DU PAYS

La création d'un fonds pour les générations futures a été actée par le SMVRM. Il conviendrait d'en préciser les modalités de fonctionnement

a) L'origine des ressources du fonds pour les générations future

Tout en tenant compte de la stabilité fiscale promise aux usines installées, on pourrait étudier une fiscalité spécifique sur l'exploitation de minerai (fonction des cours mondiaux), le reversement au fonds d'une part des dividendes perçus par les SEM au titre de l'activité métallurgique des usines dont elle sont actionnaires, le reversement volontaire au fonds par

les usines métallurgiques des sommes qu'elles versent déjà actuellement au profit d'actions locales de reconversion (fondations d'entreprises, etc...), voire un faible reversement de la fiscalité territoriale perçue sur les activités liées au nickel.

b) Le champ et les missions du fonds

- 1) Ce fonds doit-il être un « fonds souverain » de placements financiers off shore, un « fonds d'amorçage » au profit de la diversification de l'économie du territoire ou un mix des deux ?
- 2) Le Fonds doit-il être le vecteur principal d'un modèle de développement endogène incluant un objectif d'insertion économique et social, d'abord complémentaire puis se substituant progressivement à celui fondé sur le nickel ?

c) La gouvernance du fonds

- 1) Le conseil d'administration du fonds doit-il reposer sur le Territoire ou associer de façon fédérale celui-ci et les trois Provinces ?
- 2) Le Conseil d'administration ou d'orientation doit-il comprendre des acteurs économiques calédoniens ? Des représentants de la société civile ? Des experts y compris internationaux ?

V - ENJEUX SOCIO ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Les principales questions évoquées pourraient être les suivantes :

- 1) Quel outil mettre en place afin de traduire l'orientation du SMVRM, sur la restriction de l'activité minière marginale dans les périmètres de grand intérêt floristique et faunistiques ?
- 2) Quel rôle doivent jouer les commissions minières communales ?
- 3) Faut-il donner des ressources spécifiques aux communes minières pour répondre aux nuisances créées par l'activité minière ?
- 4) Les CLI doivent-elles être généralisées ?
- 5) Comment faciliter et rendre plus cohérente l'instruction des demandes d'autorisation de travaux de recherche ou d'exploitation minière et les autorisations environnementales ? (cf. le sujet du « guichet unique I B 2 »)
- 6) Quels objectifs assigner au fonds nickel, en ce qui concerne la réhabilitation des sites miniers dégradés ?